

## Démarches administratives



Pour toutes démarches administratives, la mairie est à votre disposition

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

le samedi de 9h à 12h.

### Demande de passeport et de carte nationale d'identité

**La mairie d'Epron n'est pas habilitée à instruire les demandes de passeport et de carte d'identité.** Seules les communes suivantes le sont : Aunay-sur-Odon, Balleroy, Bayeux, Caen, Colombelles, Condé-sur-Noireau, Dives-sur-Mer, Douvres-La-Délivrande, Evrecy, Falaise, Hérouville-Saint-Clair, Iffs, Lisieux, Livarot, Mézidon-Canon, Ouistreham, Pont-L'Evêque, Thury-Harcourt, Tilly-Sur-Seulles, Trévières, Trouville-Sur-Mer, Verson et Vire.

Il vous est vivement conseillé de prendre un contact téléphonique avec ces mairies avant de vous déplacer.

---

Mairie EPRON

Place Francis Bernard 14610

Tél. : 02.31.44.51.42

Fax : 02.31.94.55.90

[www.mairie-epron.fr](http://www.mairie-epron.fr)

[contact-mairie@epron.fr](mailto:contact-mairie@epron.fr)